

tion (subséquentement adoptée par l'Assemblée générale à la fin de 1983) créant une commission indépendante chargée d'évaluer les perspectives environnementales jusqu'à l'an 2000 et au delà. Le secrétaire général des Nations Unies a nommé M. Gro Brundtland, ancien premier ministre de la Norvège, à la présidence de la commission, qui a reçu pour nom Commission mondiale de l'environnement et du développement. M. Maurice Strong, du Canada, qui a été le premier directeur exécutif du PNUE, a été nommé commissaire et un autre Canadien, M. Jim MacNeill, a été nommé secrétaire général.

Le Canada a maintenu sa lutte contre les pluies acides, ces dépôts acides formés de polluants atmosphériques industriels qui détruisent les forêts et la vie aquatique. À la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Canada a pris part à l'élaboration de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière sur de longues distances que plus de 30 nations ont ratifiée en s'engageant à prendre des mesures pour limiter la quantité de polluants à l'origine des pluies acides. Plusieurs pays sont allés plus loin en se fixant des objectifs chiffrés. Le Canada a invité les ministres de l'Environnement de neuf pays européens désireux de réduire d'au moins 30 p.100 (par rapport aux niveaux de 1980) les émissions d'anhydride sulfureux d'ici à 1993 au plus tard, à se réunir à Ottawa en mars 1984; à cette occasion, les participants ont demandé aux autres nations de prendre des engagements similaires. De leur côté, les gouvernements fédéral et provinciaux avaient convenu, préalablement à la tenue de la réunion, de réduire de 50 p.100 durant la même période les niveaux d'émissions sulfureuses à l'échelle nationale.

À l'OCDE, le Canada a participé activement à l'élaboration de programmes de l'Organisation relatifs à la gestion des déchets nocifs, aux aspects administratifs et législatifs du contrôle des produits chimiques (particulièrement le commerce des produits chimiques et pharmaceutiques et des pesticides dangereux), aux lignes de conduite en matière d'environnement liées à l'élaboration de systèmes nucléaires et d'autres systèmes énergétiques, à l'évaluation de l'incidence de divers facteurs sur l'environnement et l'aide au développement, ainsi qu'à l'interdépendance des politiques environnementales et économiques.

Les considérations relatives à l'environnement ont continué d'occuper une place importante dans les programmes d'aide du Canada, tout particulièrement en ce qui concerne la désertification et la déforestation, de même que par le truchement de divers programmes du PNUE. Une délégation canadienne, qui comptait des membres des communautés autochtones et inuit, s'est rendue à la conférence biennale des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue au Botswana. Le Canada a en outre été actif au sein de plusieurs autres organisations internationales qui s'occupent d'environnement, notamment l'OMS, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (OAA) et la Commission des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat).

Droit de l'environnement

C'est en 1983 que s'est vraiment engagée l'application du programme de développement et de revue périodiques du droit

de l'environnement, établi à l'occasion d'une réunion spéciale à Montevideo en 1981 convoquée sur l'initiative du Canada. Le programme de Montevideo est un plan de développement du droit de l'environnement qui s'inscrit dans le cadre du Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement (1984-1989) établi par les Nations Unies. Il prévoit l'élaboration de lignes directrices, de principes ou d'accords internationaux sur 11 sujets, groupés en deux catégories d'objectifs prioritaires, comme la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine tellurique (le groupe de travail chargé de cette question est présidé par le Canada), l'élaboration d'une convention-cadre globale sur la protection de la couche d'ozone (un projet de convention sur cette question a été adopté dans sa quasi-totalité en 1983-1984), un protocole sur le contrôle des chlorofluorocarbures, la gestion écologiquement rationnelle des déchets toxiques, l'échange d'informations sur les produits chimiques potentiellement dangereux (en particulier, les pesticides) dont il est fait le commerce international, et un plan provisoire de notification applicable aux substances chimiques interdites ou rigoureusement limitées.

Outre sa participation aux travaux du PNUE, le Canada a contribué à l'évolution du droit de l'environnement dans le cadre de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières. Les participants de la huitième réunion de consultation des parties contractantes ont convenu qu'aucune partie contractante n'enfourait de déchets hautement radioactifs sur le fond des mers avant que soit mis en place un mécanisme de contrôle approprié en vertu de la Convention.

Énergie

Au cours de l'année à l'étude, la demande de pétrole dans le monde a connu un déclin soutenu en raison de facteurs structurels, et la demande d'énergie et de pétrole n'est pas allée immédiatement de pair avec l'amarce de la reprise économique. Cette baisse a généralement été moins prononcée qu'en 1982 et, à la fin de 1983, il y avait des signes d'un léger redressement, du moins parmi les pays où s'opérait la reprise économique. Après l'accord de Londres négocié par les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en mars 1983, les prix internationaux du pétrole ont commencé à se stabiliser tandis que ceux des autres produits énergétiques, notamment le charbon et le gaz naturel, ont connu des baisses appréciables.

Le Canada a été un participant actif au cours de bon nombre de réunions internationales liées aux questions énergétiques, et tout particulièrement à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) où la sécurité des approvisionnements a été un important sujet de discussion en 1983. La réunion ministérielle de l'AIE tenue le 8 mai 1983 et des rencontres subséquentes de l'OCDE ont permis d'aboutir à un accord sur les conclusions d'une étude sur la prévision des besoins énergétiques des pays membres de l'OCDE et la dépendance des importations jusqu'à la fin du présent siècle. Les auteurs du document ont conclu que la dépendance du pétrole importé, quoique moins marquée, demeure forte dans bon nombre de pays de l'OCDE et qu'elle constitue la plus grande menace à leur sécurité énergétique. Des pays de l'OCDE membres de l'AIE ont également convenu de renforcer les lignes de conduite visant à accroître l'efficacité énergétique, à